

**Commission permanente du conseil d'agglomération
sur l'environnement, le transport et les infrastructures**

**LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2008-2012**

Rapport de consultation et recommandations

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 27 novembre 2008**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

*M. Michael Applebaum
Maire
Arrondissement de Côte-des-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

Vice-président

*M. Edgar Rouleau
Maire
Cité de Dorval*

Membres

*M. Jean-François Cloutier
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Lachance
Conseiller de la ville
Arrondissement de Villeray-Saint-
Michel-Parc-Extension*

*Mme Ginette Marotte
Conseillère de la ville
Arrondissement de Verdun*

*M. Campbell J. Stuart
Maire
Ville de Montréal-Ouest*

*Mme Lyn Thériault
Mairesse
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve*

Montréal, le 27 novembre 2008

*Monsieur Claude Trudel,
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal*

Monsieur le président,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le rapport de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012, tenue le 15 mai, les 9, 11 et 12 juin 2008 ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 21 octobre 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

*Michael Applebaum
Président*

(original signé)

*Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheur*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le processus d'étude publique	4
-------------------------------------	---

LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mise en contexte.....	6
Les 49 actions du plan.....	6

COMMENTAIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES

Information, sensibilisation, éducation	10
Agir localement et en concertation	11
Des objectifs plus ambitieux pour les 3R.....	12
Valorisation des matières organiques.....	13
Infrastructures et choix technologiques	14
Autonomie sectorielle et équité territoriale.....	15
Financement et suivi.....	15

CONCLUSION.....	16
------------------------	-----------

RECOMMANDATIONS	17
------------------------------	-----------

ANNEXE 1

Les porte-parole et les personnes-ressources	26
--	----

ANNEXE 2

Liste des intervenants	
Séance du 15 mai 2008, 19 h.....	27

Liste des intervenants et des mémoires présentés	
Séance du 9 juin 2008, 19 h.....	28
Séance du 11 juin 2008, 19 h.....	29
Séance du 12 juin 2008, 19 h.....	30

Liste des mémoires déposés sans présentation orale.....	30
---	----

Liste des intervenants	
Séance du 21 octobre 2008, 19 h.....	31

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures a tenu une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 en mai et juin 2008. Afin de favoriser la participation des Montréalais à ce dossier, la commission a d'abord tenu une première séance publique d'information, le 15 mai 2008, au cours de laquelle les gestionnaires de la Direction de l'environnement et du développement durable ont présenté le plan directeur de gestion des matières résiduelles et ses 49 actions et répondu aux questions de clarification.

Trois séances publiques de consultation ont par la suite été réalisées, les 9, 11 et 12 juin 2008 afin de recevoir les commentaires et les mémoires de citoyens et d'organismes provenant de différentes sphères d'activités : groupes d'action environnementale, milieu de l'enseignement, municipalités, entreprises du secteur environnemental. Après avoir entendu et analysé les commentaires et les propositions du public, la commission a adopté ses recommandations à l'occasion d'une assemblée publique tenue le 21 octobre 2008. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération afin d'orienter et d'enrichir la proposition montréalaise sur la gestion des matières résiduelles.

Des personnes-ressources et des consultants de la Division de la gestion des matières résiduelles, à la Direction de l'environnement et du développement durable, ont collaboré au processus d'étude publique et elles ont été présentes tout au long des assemblées de consultation pour fournir le soutien et l'expertise nécessaires.

Le processus d'étude publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de la première assemblée publique, soit le 1^{er} mai 2008, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville de l'agglomération et sur le site internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à plus de 1 000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux.

Plus de 240 personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des cinq séances publiques de la commission qui comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. L'assemblée publique d'information du 15 mai 2008 visait à présenter le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles; elle a aussi permis à dix-huit intervenants de demander des précisions et poser des questions d'éclaircissement aux gestionnaires de la Ville. Au cours des assemblées publiques des 9, 11 et 12 juin 2008, trente-huit personnes sont intervenues pour présenter un mémoire ou faire des commentaires. Au total, trente (30) mémoires ont été portés à l'attention de la commission, dont quatre (4) ont été déposés sans présentation orale. Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, à l'occasion de l'assemblée publique du 21 octobre 2008. Tous les mémoires présentés à la commission peuvent être consultés sur le site de la commission à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Treize séances de travail ont été nécessaires afin d'étudier le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, préparer les assemblées publiques, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de Mme Chantal I. Gagnon, directrice, Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, de M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles et de l'ensemble des conseillers de cette Division qui ont contribué à la confection du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

L'annexe 1 présente les personnes-ressources de la Ville de Montréal et les consultants qui ont appuyé les travaux de la commission en lui fournissant, à de nombreuses reprises, les avis techniques et l'expertise nécessaires à l'analyse des mémoires et des propositions soumises.

L'annexe 2 du présent rapport fournit la liste des personnes et des organismes qui ont présenté et déposé des mémoires ou adressé des commentaires, et qui sont intervenus lors des séances d'information et d'adoption des recommandations.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2008-2012

Mise en contexte

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (plan directeur) s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (plan métropolitain) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006 par les élus des 82 villes du territoire. Ce plan métropolitain adhère aux principes énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et définit les mesures à mettre en place par les autorités locales en vue d'atteindre les objectifs de 60% fixés en matière de récupération et de valorisation.

L'agglomération de Montréal estime pouvoir atteindre les objectifs de la Politique québécoise en 2012 en ce qui a trait aux matières recyclables, aux résidus domestiques dangereux (RDD) et aux textiles. Pour les matières organiques, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants, les objectifs de la Politique québécoise seraient atteints en 2018. Ces projections sont évaluées sur la base d'une population de 2 millions de personnes.

Le plan directeur proposé par l'agglomération de Montréal s'articule autour de trois pôles du développement durable : le pôle environnemental, le pôle social et le pôle technico-économique, qui ont permis d'élaborer des scénarios et de proposer les meilleurs choix technologiques. L'agglomération a également fixé des conditions essentielles au succès du plan directeur, parmi lesquelles on retrouve la priorité aux 3RV, le respect des objectifs gouvernementaux, l'autonomie sectorielle, la possibilité d'appliquer les technologies et les options de traitement au contexte montréalais et la capacité financière des Montréalais.

L'agglomération s'est donnée une méthodologie en six étapes pour permettre l'intégration des nombreux facteurs, depuis la réalité actuelle de la gestion des matières résiduelles jusqu'aux technologies disponibles, sans oublier les aspects financiers ni les préoccupations de la communauté. Il a d'abord fallu dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles, puis, inventorier les choix technologiques et logistiques, élaborer les options de gestion, créer un outil d'aide à la décision s'inspirant de l'analyse du cycle de vie, recueillir les données relatives aux options de gestion et enfin, évaluer les options, les combiner en scénarios et identifier le scénario le plus performant.

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles est aussi le résultat d'une démarche inclusive et participative de nombreux représentants des milieux environnemental, social, technique et économique. Plus d'une cinquantaine d'organismes actifs en environnement et en développement durable ont participé aux travaux. Un comité de partenaires externes et un comité technique regroupant des représentants d'arrondissements et de villes liées ont été associés à l'une ou l'autre des étapes d'élaboration du plan.

Les 49 actions du plan

Le plan directeur, décliné en 49 actions, devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, dans une optique de développement durable:

Trente-trois (33) des actions proposées visent à renforcer les 3R, soit la Réduction à la source, le Réemploi et le Recyclage :

Accentuer la sensibilisation

1. Informer la population
2. Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté
3. Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale
4. Valoriser les comportements socialement responsables

Favoriser la réduction à la source

5. Mettre en place un système de gestion environnemental
6. Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition
7. Promouvoir activement la réduction de la consommation
8. Promouvoir activement la réduction des matières résiduelles dans les ICI
9. Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) «vertes»
10. Créer un concours «écodurable» montréalais

Favoriser le réemploi

11. Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi
12. Exploiter un Centre du réemploi
13. Financer une partie des frais d'élimination des entreprises d'économie sociale (EES) du Collectif montréalais pour le réemploi
14. Implanter des mécanismes de collecte propres au réemploi
15. Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers les organismes membres du Collectif montréalais pour le réemploi
16. Acheminer des matériaux et des biens mobiliers provenant des industries, commerces et institutions, vers le milieu des arts
17. Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation

Agir sur les outils, le mode de collecte et le traitement des matières recyclables

18. Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus
19. Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle
20. Modifier les outils de collecte porte-à-porte
21. Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics
22. Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux

Assurer la récupération et le traitement sécuritaire des résidus domestiques dangereux [RDD]

23. Optimiser les collectes itinérantes
24. Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD
25. Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile
26. Établir un cadre réglementaire qui permette aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères

Maximiser la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants

27. Exploiter de nouveaux écocentres
28. Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition
29. Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales
30. Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privés
31. Soutenir la mise en place des projets de gestion des appareils électroménagers
32. Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés
33. Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants avec les ordures ménagères

Huit (8) actions sont prévues afin de favoriser la valorisation des matières organiques

34. Implanter des outils de collecte des résidus verts
35. Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires
36. Assurer un service de collecte des résidus verts
37. Assurer un service de collecte des résidus alimentaires
38. Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques
39. Implanter des aires réservées (action prise en charge par l'action 27)
40. Établir un cadre réglementaire qui permette aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères
41. Élaborer un programme de sensibilisation à l'herbicyclage

Trois (3) actions visent à valoriser les boues résiduares

42. Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques
43. Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées
44. Produire un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Trois (3) actions traitent des résidus ultimes

45. Exploiter un poste de transbordement
46. Exploiter une usine pilote de prétraitement
47. Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique

Deux (2) actions sont destinées à assurer le suivi de la mise en œuvre du PDGMR

48. Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération
49. Participer à une caractérisation annuelle

Les infrastructures

Seize (16) nouvelles infrastructures sont proposées à l'intérieur du PDGMR. Il s'agit de:

- 1 poste de transbordement
- 2 centres de compostage en andains semi-fermé/membrane
- 1 centre de compostage fermé en usine
- 2 centres de digestion anaérobie en usine
- 1 usine pilote de prétraitement
- 1 centre du réemploi
- 8 nouveaux écocentres

Coût et échéancier

Le coût total du plan directeur, sur un horizon de 10 ans, s'élève à 273 M\$. La création de nouvelles infrastructures permettant de réaliser l'ensemble des propositions du plan coûtera pour sa part 160 M\$. En ce qui a trait à l'échéancier, le plan directeur en prévoit deux : 2008-2012 pour les activités de réduction à la source et de réemploi, les programmes de sensibilisation ainsi que les activités d'implantation de nouveaux outils de collecte pour les matières recyclables et les matières organiques. L'échéancier de 2008-2017 s'applique aux actions récurrentes comme la collecte et le traitement des matières recyclables et organiques, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD résidentiels et encombrants, les résidus ultimes ainsi qu'à la réalisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

Une fois adopté, le plan directeur constituera le cadre de référence de l'agglomération de Montréal pour ses interventions stratégiques portant sur les matières résiduelles. Il guidera également son positionnement au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans ses discussions avec les gouvernements.

COMMENTAIRES DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

La commission est heureuse de souligner l'intérêt qu'a suscité la présentation du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles auprès du public. La commission a recensé la présence de plus de 240 personnes à l'une ou l'autre des cinq séances publiques qu'elle a tenues le 15 mai, les 9, 11 et 12 juin ainsi que le 21 octobre 2008. Cette participation révèle l'importance des enjeux que présente la gestion des matières résiduelles pour la population de l'agglomération montréalaise.

Cinquante-six (56) citoyens ou représentants d'organismes sont intervenus lors des séances d'étude publique du plan pour présenter un mémoire ou faire part de leurs commentaires. Au total, trente (30) mémoires écrits ont été portés à l'attention et à l'analyse des membres de la commission.

La commission a pris connaissance de tous les points de vues exprimés lors de cette consultation sur le plan directeur et les a analysés en séances de travail. Dans ce rapport, la commission a regroupé par thèmes les commentaires, propositions et recommandations soumises, en tentant de respecter, dans la mesure du possible, l'ordre de présentation des différentes actions dans le document de consultation.

Dès le début, l'analyse des mémoires a permis de dégager quelques lignes de force. Tout en saluant le parti pris du Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour les 3R, plusieurs groupes et individus ont réclamé que l'Administration fixe des objectifs de récupération et de valorisation plus ambitieux, qu'elle agisse plus rapidement en matière de compostage et qu'elle accentue ses efforts de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens et des ICI pour favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. La question de la taille et de la localisation des infrastructures a également été soulevée à maintes reprises par les intervenants.

Information, sensibilisation, éducation

Tout au long des audiences, la commission a pu constater l'adhésion des intervenants à l'idée d'intensifier les campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population axées autour des 3RV. Une éducation qui permettrait, selon plusieurs, de faire évoluer au sein de la collectivité montréalaise, l'idée du déchet qu'on enfouit et dont on se débarrasse, pour le requalifier au titre de « ressource ». La consultation a permis de mettre en lumière l'importance d'agir en amont de la production des matières résiduelles.

L'organisme Projet Montréal affirme, à l'instar de tous les groupes environnementaux, qu'il faut produire moins de matières résiduelles, et tous s'entendent sur l'importance de miser massivement sur les 3R et le compostage avant même de discuter de valorisation et d'élimination. Cette approche implique forcément l'adhésion des citoyens à de nouveaux comportements. Le Regroupement des éco-quartiers constate que la plupart des citoyens sont prêts à changer de comportement et souligne la volonté immédiate des citoyens à participer à l'effort de réduction des matières résiduelles. La commission a été sensible aux revendications du Conseil jeunesse de Montréal et du Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJIM) qui ont fait valoir l'importance de prévoir des campagnes spécifiquement dédiées aux

jeunes et de les informer des impacts environnementaux des biens qu'ils produisent. Le FJIM propose, entre autres, de mettre en place des programmes de formation et des campagnes de promotion dans les camps de jour de la Ville de Montréal. Le Conseil jeunesse pour sa part recommande de créer des liens entre les jeunes et les établissements de réemploi, particulièrement les écocentres, afin d'en faciliter l'usage, particulièrement en période de déménagement. Le FJIM propose d'établir des partenariats entre les établissements d'enseignement et les organismes environnementaux afin de former les jeunes à titre d'agents multiplicateurs.

Plusieurs organismes ont fait valoir l'expertise des éco-quartiers comme agents de sensibilisation, de formation et d'éducation environnementale à l'échelle des quartiers. Certains proposent de consacrer des ressources suffisantes à ces initiatives locales et de miser sur ces acteurs comme ancrage dans la réalité sociale. Action Re-buts propose de consacrer au moins 20% du budget total aux initiatives locales d'éducation, de formation et de sensibilisation menées par les groupes environnementaux et les éco-quartiers.

Agir localement et en concertation

Plusieurs organismes ont avancé l'idée que l'action coordonnée localement et prise en charge par le niveau local, sinon par les citoyens eux-mêmes, sera à la fois plus efficace et moins coûteuse que les grandes interventions centralisées. Ce point de vue a été soulevé par Action Re-buts qui suggère de mettre l'accent sur des actions locales et collectives. Selon les porte-parole de l'organisme, «les citoyens sont les principaux acteurs d'une gestion écologique, économique et démocratique des déchets domestiques». L'organisme Voisins du Sault abonde dans le même sens en préconisant la création d'infrastructures locales qui regrouperaient différentes fonctions associées à l'écocentre, au compostage, au réemploi, et qui permettraient aux citoyens d'apporter leurs matières sans faire de déplacements polluants. Le Regroupement des éco-quartiers souhaite de son côté que le choix des modes de traitement tienne compte de la volonté et de la capacité des citoyens à faire leur part. Selon l'organisme, cette participation citoyenne pourrait entraîner des économies en évitant des choix technologiques onéreux.

De son côté, l'Association des municipalités de banlieue affirme « qu'une décentralisation vers le palier local serait plus efficace en matière de gestion des matières résiduelles, même si l'autorité légale relève de l'agglomération ».

La commission a également pris note de la volonté de partenariat entre l'agglomération et les entreprises d'économie sociale exprimée par plusieurs organismes dont Éco-Reno, Renaissance et Matériaux pour les arts Montréal.

L'approche de partenariat et de concertation entre les municipalités elles-mêmes et aussi entre les arrondissements et les citoyens a été soulevée à maintes reprises. La ville de Côte Saint-Luc propose de créer un forum de représentants municipaux de l'ensemble de l'île afin de promouvoir et partager les meilleures pratiques de gestion environnementale. La représentante de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, Josée Duplessis, abonde dans le même sens en recommandant la mise en place d'un bureau de coordination pour mieux partager l'information et les façons de faire entre les administrations locales.

De son côté, l'Association des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal, affirme « qu'il faut accepter le rôle clé que jouent les municipalités » dans le dossier de la gestion des matières résiduelles. Le mémoire d'Action Re-buts en appelle à une nouvelle approche de partenariat et de concertation entre l'agglomération, les municipalités et arrondissements et les citoyens. La commission a été sensible à la proposition de l'organisme de « créer un Forum 3R co-présidé par un élu et une représentant de la société civile afin de mener la réflexion et la mise en œuvre de la réduction et la récupération par les 3R sur l'Île de Montréal. »

Des objectifs plus ambitieux pour les 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage)

La majorité des organismes entendus ont salué le parti pris du plan directeur en faveur des 3R, mais ont fait valoir que les moyens suggérés ne semblent pas suivre la même tendance. Les groupes entendus lors des audiences publiques reprochent à l'agglomération de Montréal de ne pas avoir des objectifs et des moyens plus ambitieux. Selon la porte-parole du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Coralie Deny, « l'agglomération doit atteindre un taux de détournement de 60% dès 2012 et un taux global de détournement de l'élimination de 90% en 2018 ». Plusieurs groupes ont déploré le retard accumulé et préconisent un rattrapage majeur et immédiat.

Les membres de la commission ont pris acte de la timidité des actions mises en place pour atteindre les objectifs fixés au niveau des 3R comme l'ont soulevé plusieurs des groupes entendus. Toujours selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal, les délais de construction des écocentres et des infrastructures prévus pour le traitement des putrescibles sont beaucoup trop longs et ne permettront le traitement qu'en 2018. Les porte-parole de l'organisme Action Re-buts, Lysianne Panagis et Michel Séguin ont déploré le fait que sur les 117M\$ de coûts estimés, seulement 8M\$ peuvent être considérés comme un investissement dans l'éducation et la sensibilisation. L'Association des municipalités de banlieue estime qu'il est illogique de prévoir seulement 8M\$ pour les actions visant la réduction alors que des centaines de millions de dollars sont destinés aux infrastructures lourdes. L'écart qui existe entre les actions proposées pour atteindre les objectifs fixés et les moyens mis en place pour y parvenir est dénoncé par une majorité d'intervenants.

Des organismes ont réclamé un effort plus important des institutions, commerces et industries (ICI) à la réduction des matières résiduelles, même s'ils ne sont pas visés directement par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Les municipalités de banlieue ont fait remarquer que deux tiers des matières résiduelles proviennent de secteurs économiques et elles demandent de modifier le plan directeur afin d'inclure des actions visant les ICI et les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Le Conseil des entreprises des services environnementaux a fait allusion à la réduction des emballages ainsi qu'à la réduction et la réutilisation des contenants alors que la municipalité de Côte-Saint-Luc, le Collège de Rosemont et l'Association des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal ont tous proposé la réduction, sinon l'élimination des sacs de plastique. Plusieurs organismes comme Perennia, la Coalition verte et le Conseil jeunesse ont réclamé une action des gouvernements pour instaurer le principe de la responsabilité du producteur.

En matière de recyclage, plusieurs organismes ont demandé d'accentuer les efforts sur le domaine public et de rendre les outils de collecte plus efficaces. La commission a pris note

des recommandations de l'organisme Perennia, de l'arrondissement de Ville-Marie et du Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJIM) de prioriser le recyclage dans les aires publiques et sur les artères commerciales. Le mémoire présenté par le Collège de Rosemont, soumet l'idée d'implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics dès 2009.

Enfin, de nombreux organismes qui se sont adressés à la commission ont souhaité que l'agglomération soit exemplaire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et qu'elle adopte des pratiques irréprochables en matière de réduction à la source, de compostage, ainsi que dans ses opérations et ses politiques d'achats. Ces propositions ont été soumises notamment par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Projet Montréal et la ville de Côte-Saint-Luc.

En résumé, en matière de réduction à la source, de réemploi et de recyclage, le message est généralisé : on demande à l'agglomération d'en faire plus, de ne pas craindre d'investir, de susciter la collaboration des ICI à l'effort de réduction, de régler au besoin, d'exercer un lobbying auprès des gouvernements pour augmenter la responsabilité des producteurs, de favoriser la réduction à la source et d'étendre le système de consigne.

Valorisation des matières organiques

Le volume énorme des matières organiques contenues dans les matières résiduelles et envoyées à l'enfouissement amène plusieurs organismes à faire du compostage un enjeu central du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

Pour le directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard, « l'enjeu principal de la gestion des matières résiduelles sur l'Île de Montréal réside dans la mise en valeur des matières putrescibles et dans la disposition des matières résiduelles générées sur son territoire. » Le mémoire présenté par le Collège de Rosemont constate que « la gestion des matières putrescibles est la clé pour atteindre les objectifs de la politique gouvernementale actuelle, mais que l'échéancier pour ces matières est trop éloigné ». Le Conseil central de Montréal – CSN a quant à lui soulevé la question des débouchés du compost produit dans les installations de l'agglomération. Les représentantes de l'organisme ont déclaré « qu'il y a aussi du travail à faire quant à l'utilisation du compost produit en ville et retourné à la campagne ».

La majorité des organismes entendus considèrent le compostage comme la solution au problème de la gestion des matières résiduelles et dénoncent la pauvreté des ressources et des moyens prévus dans le plan directeur en cette matière. Plusieurs déplorent que la mise en œuvre de la collecte des matières putrescibles soit conditionnelle à la disponibilité d'installations lourdes et coûteuses.

Plusieurs mémoires font appel à la multiplication des approches, des technologies et des projets pilotes auprès des ménages, des commerçants et des ICI. Le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le Conseil central de Montréal - CSN réclament l'instauration rapide de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus. Quant à l'organisme Voisins du Sault, son porte-parole, Pierre Vaillant, préconise la mise en place d'installations locales, de taille plus modeste, où les citoyens peuvent apporter leurs matières compostables. Un fournisseur d'équipements, la compagnie Vertal, propose

l'installation à l'échelle locale de composteurs de type «Big Hanna», alors que l'organisme Pousse Menu préconise le compostage et le vermicompostage domestique.

De son côté, l'organisme Terres en ville estime que «la collecte des résidus verts devrait commencer une fois que tout aura été fait pour amener les citoyens à réduire sur place ». L'organisme déplore qu'on ait recours d'emblée à des technologies coûteuses alors que « des gestes simples effectués par des milliers de citoyens peuvent faire toute la différence. »

Infrastructures et choix technologiques

La grande majorité des groupes entendus – et la totalité des groupes environnementaux prônent la prudence et redoutent les investissements massifs dans les grandes infrastructures. Selon le Collectif en environnement Mercier-Est et Solidarité Mercier, « les grandes installations génèrent aussi de grands problèmes ». Cet organisme craint, tout comme l'Association des municipalités de banlieue, l'instauration d'une logique selon laquelle il faudra bien « nourrir » d'éventuelles installations de gazéification, une fois qu'elles auront été construites à grands frais, ce qui pourrait nuire aux 3R.

Un intervenant plaide pour la flexibilité en ce domaine; c'est le cas de la ville de Côte-Saint-Luc qui propose d'éviter de commettre l'ensemble de nos ressources sur quelques grandes infrastructures afin de bénéficier des approches technologiques en émergence.

Des représentants de plusieurs fournisseurs de technologies (3R Synergie, Enerkem, Plasco) ont fait valoir la possibilité d'éliminer complètement l'enfouissement grâce à des technologies qui permettent la valorisation à 100% des matières résiduelles, tout en permettant de réduire les émissions atmosphériques générées par leur transport ou leur élimination.

Des groupes environnementaux, dont le Front québécois pour une gestion écologique de déchets et le Sierra Club, ont manifesté une opposition à ces solutions thermiques qui produisent tout de même des émissions atmosphériques et ont demandé un débat public avant tout recours à des technologies de cette nature.

De son côté, le président directeur général du Conseil des services environnementaux, Pierre R. Lachance, estime plus prudent de miser sur les technologies établies telles que l'enfouissement avant d'investir massivement dans des filières qui n'ont pas encore été éprouvées.

Certains organismes ont fait valoir que les volumes prévus pour la valorisation et l'élimination sont trop élevés, surtout tenant compte du parti pris favorable du plan pour les 3R. On affirme que la définition des « résidus ultimes » ne devrait inclure que les matières qui n'offrent plus aucun potentiel de mise en valeur, soit environ 15% pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et autour de 10% pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal.

Le centre de transbordement proposé suscite une opposition. La porte-parole du Conseil régional de l'environnement a affirmé en audience que « cette infrastructure consacre le statu quo pour l'enfouissement pour encore 10 ans ». Pour le Sierra Club, « elle constitue un obstacle à la valorisation car elle entraîne l'exportation de la ressource. »

Plus précisément sur la question des écocentres, il existe un consensus quant à la possibilité de miser sur des infrastructures locales, ce qui va de pair avec la décentralisation vers les autorités locales et l'engagement des citoyens. Le Collège de Rosemont, le Regroupement des éco-quartiers, Pro-Vert et Action Re-buts recommandent l'accélération du programme de construction des nouveaux écocentres. L'organisme Pro-Vert suggère par ailleurs d'en améliorer le fonctionnement par l'ajout d'activités de déchiquetage et de compactage.

Le centre de réemploi proposé a suscité de l'inquiétude de la part d'un organisme d'économie sociale qui oeuvre précisément dans ce domaine. Renaissance Montréal a fait valoir à la commission qu'il vaudrait mieux éviter de dédoubler ce qui existe déjà pour se concentrer plutôt sur la création d'un réseau de points de collecte. L'arrondissement de Ville-Marie a fait de l'implantation d'un centre de réemploi, un projet à prioriser dans l'arrondissement et réclame le financement nécessaire à sa réalisation. Outre la récupération des objets, le centre aurait aussi comme mission la réinsertion des gens du milieu.

Autonomie sectorielle et équité territoriale

Sur la question de l'autonomie sectorielle, les groupes environnementaux entendus ainsi que le Conseil central de Montréal de la CSN adhèrent d'emblée à ce principe, alors que Conseil des entreprises de services environnementaux demande que le principe de l'autonomie sectorielle ne soit pas appliqué au détriment de la logique géographique et économique.

En ce qui a trait à la localisation des éventuelles infrastructures sur l'île de Montréal, Solidarité Mercier et le Collectif en environnement Mercier-Est préconisent l'équité territoriale, c'est-à-dire leur répartition sur l'ensemble du territoire, un point de vue que partage le Conseil central de Montréal de la CSN.

Financement

Sur la question du financement du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) estime que l'agglomération doit se doter des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre toutes les mesures du plan. À l'instar d'autres groupes, le CRE de Montréal souhaite la création d'un Fonds d'au moins 10M \$ dédié à la gestion des matières résiduelles, semblable au Fonds de l'eau, qui serait alimenté en prélevant par exemple deux cents du cent dollars d'évaluation. L'arrondissement du Plateau Mont-Royal propose pour sa part d'inclure dans ce Fonds dédié, les 15M \$ de redevances issus de la Loi 130, et dont le tiers pourrait être investi dans des projets d'innovation à la source. La ville de Côte-Saint-Luc estime que le financement généré par les redevances sur l'enfouissement des déchets doit servir à l'innovation plutôt qu'à l'élimination.

CONCLUSION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures salue le bien-fondé du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 et elle appuie les propositions qui y sont avancées. Celles-ci s'inscrivent dans la démarche amorcée par la Communauté métropolitaine de Montréal et elles adhèrent aux principes énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

L'analyse détaillée que la commission a pu faire des mesures proposées dans le plan directeur et des opinions exprimées par le public, lui a permis de dégager des consensus et de proposer des suggestions qui visent à améliorer certains aspects du plan directeur.

La commission considère que le plan directeur constitue une occasion exceptionnelle pour l'agglomération d'amorcer un virage stratégique en matière, notamment, de valorisation des matières organiques.

La commission souhaite souligner la pertinence et la diversité des points de vue qui ont été exprimés en séances de travail et en séances publiques, ce qui a permis d'enrichir ses réflexions, ses discussions et son appréciation de la situation.

Les recommandations qui suivent reflètent l'analyse de la commission et elles visent à bonifier un Plan directeur de gestion des matières résiduelles déjà bien engagé.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents en assemblée publique le 21 octobre 2008

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR L'ENVIRONNEMENT, LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

RECONNAÎT la qualité du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PDGMR) et des propositions qu'il contient en vue de répondre aux objectifs de valorisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

REMERCIE les citoyens et les représentants d'organismes du milieu environnemental, du monde municipal et universitaire et du secteur industriel qui ont participé en grand nombre à cet exercice de consultation pour faire part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, lors de l'assemblée publique d'information du 15 mai 2008 et des trois séances publiques de consultation tenues les 9, 11 et 12 juin 2008.

REMERCIE les gestionnaires et les professionnels de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et tous leurs consultants qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail.

APPUIE le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES au conseil d'agglomération de Montréal au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et des propositions du public :

CONSIDÉRANT que le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PDGMR) s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la communauté métropolitaine de Montréal adopté en juin 2006 ;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui définit les mesures à mettre en place par les autorités locales en vue d'atteindre les objectifs de 60% fixés en matière de valorisation ;

CONSIDÉRANT que ces objectifs interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation du plan ;

CONSIDÉRANT la répartition des compétences en matière de gestion des matières résiduelles édictée par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) ;

CONSIDÉRANT le cadre budgétaire et financier de l'agglomération de Montréal ;

la commission recommande :

Considérations générales

R-1

Que le conseil d'agglomération de Montréal se prononce clairement en faveur de l'adoption, par les organismes publics, les entreprises privées et l'ensemble de la population, de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles mettant l'accent, dans cet ordre, sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage ou la valorisation, et ensuite seulement sur l'élimination des résidus ultimes, dans une perspective d'autonomie régionale.

R-2

Que le conseil d'agglomération de Montréal demande aux villes liées et aux arrondissements d'adopter des pratiques exemplaires à tous les niveaux de la gestion de leurs matières résiduelles, y compris dans leurs politiques d'achats;

R-3

Que le conseil d'agglomération de Montréal appuie la création d'une table de concertation qui permette aux intervenants des villes liées et des arrondissements de promouvoir et de mettre en commun leur expertise pour toutes les questions touchant la gestion des matières résiduelles, tout en reconnaissant les spécificités de chacun ;

R-4

Que le conseil d'agglomération envisage l'atteinte d'objectifs de valorisation plus élevés, mais qui demeurent réalistes en fonction des technologies qu'il sera en mesure de mettre en place ;

L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)

La commission a pu constater l'adhésion massive de tous les groupes entendus à l'idée que les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation sont essentiels et doivent être renforcés. Il se dégage aussi des témoignages entendus qu'il s'agit d'une tâche complexe qui nécessite une multitude d'approches et de moyens adaptés à chaque groupe ainsi qu'une coordination efficace des efforts de tous les intervenants (groupes environnementaux et

communautaires, villes liées et arrondissements, agglomération, communauté métropolitaine, organismes gouvernementaux).

R-5

Que l'Administration double les budgets additionnels prévus au projet de PDGMR pour les activités de type information, sensibilisation et éducation (ISE), de 6, 5 à 13 millions de dollars pour les 5 prochaines années, soit une augmentation moyenne de 2,6 millions de dollars par année, et qu'elle en détermine la répartition conjointement avec les villes liées et les arrondissements;

R-6

Que le conseil d'agglomération reconnaisse l'importance du rôle que jouent les villes liées et les arrondissements, les associations locales, les Éco-quartiers et les groupes communautaires, au niveau des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en mettant en place une table de partenariat et de concertation qui permettra la mise en commun de l'expertise développée par chacune de ces instances, tout en reconnaissant leurs spécificités. Les premiers mandats de cette table seront :

- **de proposer une politique et des stratégies de communication afin de maximiser les ressources investies, notamment par l'harmonisation des outils de communication et la coordination des interventions auprès des différents groupes de la population;**
- **de favoriser des programmes d'éducation et de sensibilisation qui mettent l'accent sur le contact direct avec la population et qui sont dédiés à des clientèles spécifiques, en particulier les jeunes et les communautés culturelles ;**
- **de développer des outils de communication qui facilitent la participation des citoyens, qui sont facilement compréhensibles et harmonisés à l'ensemble du territoire de l'agglomération, compte tenu des mouvements de la population.**

La réduction à la source

La commission constate l'unanimité des témoignages entendus relativement à l'importance de développer une plus grande sensibilité envers la consommation des ressources et elle adhère aux actions prévues à cet effet dans le projet de PDGMR. La commission souligne aussi l'importance pour l'agglomération de Montréal de travailler de concert avec les autres paliers de gouvernement sur la question de la réduction des emballages et les cibles fixées aux institutions, aux commerces et aux industries (ICI).

R-7

Que l'agglomération de Montréal intervienne auprès du gouvernement provincial pour qu'il adopte envers les ICI des objectifs plus ambitieux, à l'égard notamment de la réduction des emballages ;

R-8

Que l'agglomération de Montréal encourage les milieux institutionnels et les commerces à mettre en place une stratégie de promotion de réduction des matières résiduelles et favorise le développement d'un programme de reconnaissance environnementale des entreprises qui se distinguent pour leurs bonnes pratiques en matière de réduction à la source ;

Le réemploi

La commission note que l'encouragement au réemploi est unanimement soutenu par les groupes entendus. Elle constate aussi la place importante des entreprises d'économie sociale dans ce secteur d'activités et l'intérêt d'aménager un cadre qui permettra leur coexistence avec les entreprises privées qui agissent aussi dans ce domaine. La commission adhère aux principales actions prévues dans le PDGMR à cet égard.

R-9

Que le conseil d'agglomération confirme le rôle privilégié des entreprises d'économie sociale dans le domaine du réemploi et structure un partenariat avec elles afin de :

- **leur donner les outils nécessaires à leur développement ;**
- **convenir d'un mode de gestion du secteur du réemploi ;**
- **s'assurer de l'efficacité de leur action.**

Le recyclage

La commission a pris note du scénario privilégié par le projet de PDGMR pour la collecte des matières recyclables, qui propose la collecte pêle-mêle et en vrac. Cette approche serait la plus susceptible de faciliter la collecte pour le citoyen et d'en réduire les coûts pour les villes liées et les arrondissements responsables de ces services, tout en permettant l'atteinte d'un taux de récupération élevé.

La commission estime également que la situation propre à chaque ville liée et arrondissement doit être considérée et que tous doivent participer à la discussion quant au choix des solutions qui seront retenues en matière d'outils de collecte. S'il faut agir collectivement, il faut aussi reconnaître les spécificités locales et encourager les pratiques qui ont fait leurs preuves.

La commission note l'accord généralisé aux efforts pour améliorer les outils et les services de collecte mis à la disposition de la population et pour faciliter la récupération de diverses manières, notamment en introduisant des normes de construction et de rénovation prévoyant l'aménagement des espaces et des équipements requis.

La commission a aussi pris note de l'importance de souligner la responsabilité des manufacturiers face à leurs produits, notamment en les amenant à participer à l'effort de

collecte des produits qu'ils mettent en marché, et elle rappelle qu'un projet de loi sur la responsabilité élargie des producteurs est attendu sur ce sujet d'ici un an pour certaines matières.

La commission insiste enfin sur la nécessité d'accentuer l'effort de collecte dans les espaces publics et d'harmoniser les outils de collecte dans ces lieux, à l'échelle du territoire de l'agglomération.

R-10

Que le conseil d'agglomération demande aux villes liées et aux arrondissements de considérer en priorité la facilité de participation des citoyens et la réduction des coûts dans le choix de leurs outils et de leurs systèmes de collecte ;

R-11

Que le conseil d'agglomération suggère aux villes liées et aux arrondissements d'agir sur leur cadre réglementaire afin de :

- **mieux encadrer les collectes sélectives pour les encombrants et pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), notamment en faisant la promotion de la récupération et de la réutilisation de ces résidus auprès des entrepreneurs et des citoyens ;**
- **prévoir des espaces dédiés au recyclage dans toute nouvelle construction et dans les cas de rénovations majeures ;**
- **limiter l'élimination des résidus de CRD dans la collecte des ordures ménagères en favorisant l'utilisation des écocentres ;**

R-12

Que le conseil d'agglomération appuie les démarches du gouvernement du Québec dans son projet de loi sur la responsabilité élargie des producteurs qui prévoit obliger les entreprises qui mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité, à les récupérer et à les traiter à la fin de leur vie utile;

R-13

Que le conseil d'agglomération demande aux villes liées et aux arrondissements d'envisager la mise en place de systèmes de récupération et de recyclage dans les aires publiques et sur les rues commerciales, en prêtant une attention particulière à leur conception, leur apparence visuelle et leur couleur de manière à en faciliter le repérage et l'utilisation ;

R-14

Que, dans le but d'atteindre collectivement les objectifs de valorisation plus rapidement, le conseil d'agglomération incite les villes liées et les arrondissements à effectuer une seule collecte d'ordures ménagères par semaine ;

R-15

Que le conseil d'agglomération demande au gouvernement provincial d'imposer des mesures concrètes visant à limiter la fabrication et l'usage du plastique de type 6, tant que des solutions adéquates de traitement et de recyclage ne seront pas disponibles ;

Le compostage

La commission constate que le compostage émerge comme l'un des enjeux majeurs du PDGMR.

La commission a noté qu'un grand nombre d'intervenants déplorent la pauvreté des ressources et des moyens prévus en cette matière et réclament une action immédiate qui ne soit pas conditionnelle à la mise en place d'infrastructures lourdes et coûteuses.

La commission a constaté que plusieurs voix recommandent la multiplication des approches, des technologies et des projets pilotes compte tenu des spécificités propres aux villes liées et aux arrondissements.

La commission est d'avis que le choix des systèmes de compostage qui pourraient être retenus par les villes liées et les arrondissements dans le cadre de ces initiatives locales, devraient préalablement faire l'objet d'analyses de coût et de capacité, être ciblés, et répondre aux exigences réglementaires du ministère de l'Environnement.

La commission endosse l'avis des experts rencontrés selon lequel il est nécessaire de mettre en place des systèmes de collecte et de traitement régionaux pour compléter les initiatives locales de compostage, comme le démontrent les expériences vécues dans toutes les grandes villes nord-américaines.

R-16

Que le conseil d'agglomération accélère les démarches nécessaires à la construction des infrastructures régionales destinées au compostage, notamment celles menant à l'obtention des permis requis, en vue de devancer de deux ans leur mise en place sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

R-17

Que parallèlement à ces démarches, le conseil d'agglomération s'assure de trouver des sites additionnels de traitement des résidus alimentaires de manière à pouvoir répondre à des demandes de traitement pour des capacités de 10 000 tonnes d'ici la fin de 2010 ;

R-18

Que le conseil d'agglomération confie à la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, la mise au point d'une grille de pondération qui permettra d'évaluer

les demandes de traitement des résidus alimentaires. Cette grille sera soumise à l'analyse de la commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures ;

R-19

Que le conseil d'agglomération appuie la création d'un comité chargé d'étudier les demandes de traitement des résidus alimentaires en fonction de la grille de pondération ;

R-20

Que le conseil d'agglomération appuie et soutienne les initiatives financées localement en matière de compostage, en créditant aux villes liées et aux arrondissements, le coût de traitement par tonne payé par l'agglomération ;

R-21

Que le conseil d'agglomération encourage les villes liées et les arrondissements à pratiquer toutes les formes de compostage domestique ainsi que l'herbicyclage ;

R-22

Que le conseil d'agglomération encourage les collectes de résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus, dans le cadre de projets pilotes ;

La valorisation et l'élimination des résidus ultimes

Avec la question du compostage, celle de la mise en valeur et du mode d'élimination des résidus ultimes a suscité les interventions les plus énergiques devant la commission.

La commission a noté que plusieurs intervenants contestaient la définition même du « résidu ultime ». Un grand nombre d'intervenants ont aussi exprimé des réticences envers les grands équipements de traitement. À cet égard, la commission a tenu compte de la réalité des importantes quantités de matières qu'il faudra toujours traiter dans dix ans même si les objectifs de réduction, de réemploi, de recyclage et de compostage sont atteints, et elle a retenu l'avis des experts qui évaluent que certaines des nouvelles technologies proposées (gazéification) doivent être évaluées plus en détails.

La commission ne se prononce pas sur des technologies spécifiques. Elle estime que la Direction de l'environnement et du développement durable qui travaille en collaboration avec les spécialistes, devrait poursuivre ses recherches sur le sujet, en assurer le suivi sur une base annuelle devant la commission et privilégier les technologies qui représentent le meilleur choix environnemental et économique pour l'agglomération de Montréal.

R-23

Que le conseil d'agglomération demande à la Direction de l'environnement et du développement durable de définir clairement dans son Plan directeur ce que sont les

résidus ultimes de manière à ne pas y inclure les matières résiduelles qui peuvent être recyclées, réemployées et compostées.

R-24

Que dans tous ses calculs concernant la taille et le choix des futurs équipements de valorisation et d'élimination, le conseil d'agglomération privilégie toujours le recours aux approches des 3R et du compostage avant d'avoir recours à la valorisation et à l'élimination ;

R-25

Que le conseil d'agglomération envisage, en lieu et place d'un poste de transbordement, l'implantation de plus petites infrastructures de traitement de déchets ultimes localisées près des trois emplacements de compostage prévus dans le PDGMR ;

R-26

Que le conseil d'agglomération aille de l'avant avec le projet d'usine pilote de prétraitement, cette usine devant aussi servir à la récupération de la plus grande quantité possible de matières pouvant être recyclées ou compostées ;

R-27

Que le conseil d'agglomération demande à la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, de réaliser les études détaillées requises pour l'expérimentation des procédés thermiques et d'en présenter annuellement le bilan à la commission ;

Les infrastructures

Il est question de plusieurs types d'infrastructures dans le PDGMR. La commission a noté que certaines d'entre elles, comme les écocentres et les unités de compostage, suscitent l'approbation générale, et que tous s'accordent pour souhaiter l'accélération de leur construction.

La commission a relevé que la localisation de ces infrastructures y compris celles nécessaires au compostage, au transbordement ou au prétraitement, pose problème. La commission souligne ici l'importance de la concertation avec les citoyens et les organismes du milieu pour la localisation de ces équipements.

R-28

Que le conseil d'agglomération accélère la mise en œuvre de l'ensemble des infrastructures nécessaires au traitement des matières sur le territoire de l'agglomération ;

R-29

Que le conseil d'agglomération accélère la mise en place de quatre écocentres au cours de cinq prochaines années en vue de compléter le réseau en 2018, et envisage le recours à des solutions telles que le compactage afin d'améliorer l'efficacité de ces installations ;

R-30

Que, dans une optique d'équité territoriale et dans le respect des personnes concernées, le conseil d'agglomération s'assure que les infrastructures de gestion des matières résiduelles soient réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal et localisées à une distance optimale des quartiers desservis de manière à réduire le transport et l'émission de GES et respecter le principe d'autonomie ;

Le financement

R-31

Que le conseil d'agglomération appuie les démarches de la communauté métropolitaine de Montréal auprès du ministère québécois de l'Environnement, en vue d'obtenir le financement nécessaire aux infrastructures de traitement des matières organiques et des résidus ultimes;

R-32

Que le conseil d'agglomération se dote des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions du plan en créant un fonds dédié à la gestion des matières résiduelles ;

Le suivi

R-33

Que le conseil d'agglomération confie à la Direction de l'environnement et du développement durable la présentation à la commission, d'un bilan annuel de l'état d'avancement de l'implantation du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, en se basant sur le programme de suivi des plans de gestion de matières résiduelles existant.

ANNEXE 1

RESPONSABLE POLITIQUE :

M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable, de Montréal 2025, et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE)

Mme Chantal I. Gagnon, directrice, Direction de l'environnement et du développement durable

M. Yves Bourassa, chef de division, Division du contrôle et des rejets industriels

M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

M. Roger Lachance, chef de division, Complexe environnemental de Saint-Michel

Mme Diane André, conseillère en planification, chef d'équipe

Mme Kateri Beaulne-Bélisle, stagiaire

Mme Hélène Boisvert, conseillère en aménagement

Mme Danielle Fortin, conseillère en planification

Mme Christiane Gélinas, conseillère en aménagement

M. Martin Héroux, ingénieur

M. Alain Leduc, conseiller en aménagement

M. Jean-François Lesage, agent de recherche

Mme Sylvie Mayer, agent de recherche

M. Jean-Pierre Panet, ingénieur

Mme Nicole Sophie Viau, conseillère en planification

LISTE DES CONSULTANTS

Mme Geneviève Martineau, ingénieur et Julie-Anne Chayer, ingénieur, CIRAIG

M. Guy Versailles, Versailles Communications

Françoise Forcier, ingénieur-agronome, SOLINOV

MM. Alain Chevalier, ingénieur et Philippe Vaillancourt, biologiste, DESSAU SOPRIN

Jean-François Léonard, consultant, Enviroscop

Jean-François Luc Vachon, consultant

ANNEXE 2

LISTE DES INTERVENANTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 15 MAI 2008, 19H00

1. Mme Coralie Deny
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM)
2. M. Steven Erdelyi
Conseiller
3. M. Nelson Begun
Matériaux pour les arts de Montréal (MAM)
4. M. Frédéric Laverdière
Citoyen
5. Mr. Albert Hayek
Green Coalition
6. Mme Claire Garon
Centre de santé universitaire McGill (CUSM)
7. M. Francis Dubé
Citoyen
8. M. Pierre Lachance
Conseil des entreprises de services environnementaux
9. M. Claude Beaulé
Vertal inc.
10. M. Avrom Shtern
Green Coalition
11. M. Karel Ménard *
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
12. Mme Nicole Loubert
Collectif en environnement de Mercier-Est
13. M. Pierre Vaillant
Eco-quartier Sault-au-récollet
14. M. Pierre Robillard
Krueger
15. M. Paul-Antoine Troxler
Éco-quartier Peter McGill
16. M. Gilbert Bauer
Citoyen
17. Mme Aurore Nichols
Forum des sciences de l'environnement de l'UQAM

*a fait plus d'une intervention

1. Mme Coralie Deny
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)

2. Mme Dida Berku
Conseillère de Côte Saint-Luc
et
M. Steven Erdelyi
Conseiller de Côte Saint-Luc

3. M. Michel Séguin
Action Re-Buts
et
Mme Lysianne Panagis
Action Re-Buts

4. M. Nelson Bégun
Matériaux pour les arts Montréal (MAM)

5. Mme Isabeau Four
Conseillère en développement des affaires
Collège de Rosemont

6. Mme Nicole Loubert - Mémoire conjoint
Vice-présidente
Collectif en environnement Mercier-Est
Mme Caroline Bourgeois
Solidarité Mercier-Est

7. M. Pierre Lachance
Conseil des entreprises de services environnementaux (CESE)

8. M. Pierre Vaillant
Éco-Quartier Sault-au-Récollet

9. Mme Dominique Daigneault
Mme Isabelle Ménard
Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN

10. M. Tye Huntcommentaires seulement
Citoyen

1. M. Claude Beaulé
Vice-président
VERTAL inc.
2. M. Claude Martel
Directeur
MM. BK Gray, Gavin Letch et Mourad Shalaby
Sierra Club Québec
3. Mme Claire Garon
Coordonnatrice, gestion environnementale
Centre de santé universitaire McGill (CUSM)
4. M. Vincent Chornet
M. Esteban Chornet
M. Jean Roberge
Enerkem et GreenField Ethanol
5. M. Sylvain Ouellet
Projet Montréal
6. M. Karel Ménard
Directeur général
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
7. M. Paul-Antoine Troxler
Regroupement des éco-quartiers
8. Mme Muriel Kearny
Directrice générale
Perennia
9. M. Rod Bryden
President & CEO
Plasco Energy Group
10. M. Bill Tierney
Maire, Sainte-Anne-de-Bellevue
Association des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal
11. M. Gilbert Bauer
Citoyencommentaires seulement

1. Mme Claudia Lacroix-Perron
Conseil Jeunesse de Montréal
2. M. Albert Hayek
Green Coalition
3. M. Pierre Legault
Renaissance
4. Mme Nicole Bastien
Pro-Vert Sud-Ouest
5. Mme Josée Duplessis
Conseillère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal
6. M. Charles Moreau
Président
3 R Synergie
7. M. Stéphane Lebel
Pousse Menu
8. M. Avrom Shtern
Green Coalition verte commentaires seulement

MÉMOIRES SANS PRÉSENTATION ORALE

1. Arrondissement de Ville-Marie
2. M. Bruno Gariépy, directeur général Éco-Reno
3. Terres en ville
4. Forum jeunesse de l'Île de Montréal

1. M. Charles Thibodeau
École de technologie supérieure
2. M. Martin Thierry
Éco-Quartier Saint-Jacques
3. M. Claude Beaulé
Vertal
4. M. Stéphane Lebel
Pousse-Menu, Action RE-buts
5. Mme Coralie Deny
Conseil régional de l'environnement de Montréal
6. Mme Emilie Thuillier
Projet Montréal
7. M. Steven Erdelyi
Conseiller, Côte Saint-Luc

Liens internet : le présent rapport et les mémoires déposés devant la commission peuvent être consultés à l'adresse : www.ville.montréal.qc.ca/commissions